

220C2958
FR0012452746-FS0867

10 août 2020

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

SAFE ORTHOPAEDICS

(Euronext Growth)

1. Par courrier reçu le 7 août 2020, complété par un courrier reçu le 10 août 2020, la société anonyme de droit luxembourgeois European High Growth Opportunities Manco¹ (18 rue Robert Stümper, 2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg), agissant pour le compte du fonds European High Growth Opportunities Securization Fund dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 20 juillet 2020, les seuils de 5%, 10%, 15% et 20% du capital et des droits de vote de la société SAFE ORTHOPAEDICS² et détenir, à cette date, pour le compte dudit fonds, 2 840 908 actions SAFE ORTHOPAEDICS représentant autant de droits de vote, soit 23,40% du capital et 23,37% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société SAFE ORTHOPAEDICS suite à la conversion de 125 océanes donnant lieu à l'émission de 2 840 908 actions SAFE ORTHOPAEDICS au profit du déclarant.

Le déclarant a précisé détenir, au 4 août 2020, pour le compte dudit fonds, 2 617 767 actions SAFE ORTHOPAEDICS représentant autant de droits de vote, soit 21,09% du capital et 21,07% des droits de vote de cette société⁴.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir, au 20 juillet 2020 et au 4 août 2020 :

- 23 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« océanes ») dont la conversion peut intervenir à tout moment jusqu'au 9 janvier 2021 et pouvant donner droit au total à 2 300 000 actions SAFE ORTHOPAEDICS ;
- 360 bons d'émission d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« océanes ») dont l'exercice peut intervenir à tout moment jusqu'au 7 décembre 2021 et pouvant donner droit au total à 36 000 000 actions SAFE ORTHOPAEDICS ;
- 28 295 454 bons de souscription d'actions dont l'exercice peut intervenir à tout moment jusqu'au 7 juin 2024 et pouvant donner droit au total à 188 636 actions SAFE ORTHOPAEDICS ; et

¹ Contrôlée par M. Pierre Vannineuse, lequel a précisé ne détenir aucune action SAFE ORTHOPAEDICS à titre personnel.

² Transférée sur Euronext Growth le 23 août 2019.

³ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 12 142 774 actions représentant 12 154 126 droits de vote.

⁴ Sur la base d'un capital composé de 12 409 968 actions représentant 12 421 320 droits de vote.

- 5 763 888 bons de souscription d'actions dont l'exercice peut intervenir à tout moment jusqu'au 24 juillet 2025 et pouvant donner droit au total à 5 763 888 actions SAFE ORTHOPAEDICS.

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« European High Growth Opportunities Securization Fund déclare :

- que l'acquisition des actions et droits de vote résulte de la conversion en actions nouvelles de 125 océanes, acquises par recours à des fonds propres ;
- agir seul ;
- envisager de poursuivre l'acquisition d'actions et de droits de vote de SAFE ORTHOPAEDICS par la conversion en actions nouvelles d'océanes émises dans le cadre du contrat de financement en océanes conclu avec SAFE ORTHOPAEDICS le 16 mai 2019 ;
- ne pas envisager d'acquérir le contrôle de SAFE ORTHOPAEDICS ;
- avoir l'intention de soutenir la stratégie de la direction générale de SAFE ORTHOPAEDICS ;
- n'envisager la mise en œuvre d'aucune des opérations listées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
- ne détenir aucun des instruments financiers ou accords visés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- n'être partie à aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de SAFE ORTHOPAEDICS ;
- ne pas envisager de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur de SAFE ORTHOPAEDICS. »
